

Ecole élémentaire Chartreuse PV conseil école n°1

Jeudi 5 novembre 2020 (en visioconférence)

Présents :

- Mairie : Mme Marie-Claude Cerana et Mr Jérôme Loosdregt
- Parents d'élèves : Mme Vial, Mme Batt, Mr Félin, Mr Flandin
- Enseignants : Mme Villard, Mme Guillaudin, Mme Besset, Mme Chénéde
- RASED : Mme Cerulli

1. Présentation RASED

RASED Le Touvet

Ecole maternelle La Touveline

Rue de Champet,

38660 Le Touvet

Il s'agit d'un nouveau RASED qui travaillait jusqu'à présent avec l'école Belledonne. Dans ce RASED, il y a une psychologue scolaire et un maître E, à dominante rééducation pédagogique. Ce RASED intervient sur 17 écoles.

Le travail se fait suite à la demande des enseignants en collaboration avec les autres partenaires, CMP, SESSAD....

Le RASED intervient pour des élèves, prioritairement de cycle 2 (sauf pour les orientations) présentant de grosses difficultés.

La psychologue participe aux équipes éducatives, aux PPS, et peut proposer des entretiens avec les familles.

Le RASED intervient en moyenne une fois par semaine dans chaque école qui en a besoin.

En priorité, ce sont les enseignants qui sollicitent l'intervention du RASED et en informent les familles concernées.

2. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

- 93 votants sur 141 inscrits dont 6 nuls. Pour la deuxième année, le vote s'est déroulé uniquement par correspondance.

3. Attributions du conseil d'école

Le conseil d'école vote le règlement intérieur.

Il adopte le projet d'école.

Il donne des avis et fait des suggestions sur le fonctionnement et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et la communauté scolaire : besoins éducatifs particuliers des élèves, restauration scolaire, hygiène, sécurité des élèves.

Il donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives sportives ou culturelles.

Il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire.

Il peut être consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures scolaires.

Une information est donnée au sein du conseil d'école sur les principes de choix des manuels scolaires et sur l'organisation des aides spécialisées.

Le directeur établit l'ordre du jour du conseil d'école en concertation avec les différents participants et arrête cet ordre du jour une semaine avant le conseil d'école de manière à ce que chaque partie puisse préparer des réponses et chercher d'éventuels documents.

Il est donc nécessaire de faire parvenir au directeur les points à ajouter à l'ordre du jour plus d'une semaine avant le conseil d'école.

Ne peuvent être discutés en conseil d'école, tous les points relatifs à un enseignant en particulier ou un élève en particulier. Cela doit être discuté avec l'enseignant et les parents de l'enfant concerné.

4. Personnels EN autour de l'école : RASED, médecine scolaire, IEN, Conseillers pédagogiques (noms, coordonnées)

- Inspection du Haut Grésivaudan IEN : Mr DUCOUSSET 04 76 72 32 18
C.P.C Mme Marie-Anne MORTHA et Mme Sylvie BOUVIER
- Psychologue scolaire : Mme Claire HAMBURGER Tél : 04 76 08 55 86
- Maître E (aide à dominante pédagogique) : Mme CERULLI Marie-Chantal
- Médecin scolaire : CMS Crolles 04 76 08 13 62
- Enseignant référent MDA : M. Gilles COTTE Tel : 06 02 00 74 84
- CMP La Bâtie (Saint-Ismier 04 76 52 61 60)
- CMP Pontcharra : 04 76 97 25 16

5. Effectifs 2020-2021

Classe de Mme CHENEDE	: 11 CP et 6 CE2	=17
Classe de Mme BESSET	: 16 CE1 7 CE2	=23
Classe de Mme VILLARD	: 9 CE2 12 CM1	=21
Classe de Mmes GUILLAUDIN et COSTE	: 5 CM1 et 19 CM2	=24

Total : 85 élèves pour 4 classes.

Les enseignantes demandent si la commission scolaire peut se positionner pour ou contre une éventuelle primarisation, et donner la réponse à l'équipe enseignante.

6. Evaluations nationales CP et CE1

Les évaluations ont été passées, les fiches individuelles saisies et les résultats ont été transmis aux familles.

7. Budgets et investissements communaux dans l'école

- Budget fonctionnement : 64 € par enfant (fournitures) et 55 € par classe (frais de gestion)
- Budget animations 33 € par enfant (budget global pour l'école, répartition et choix de l'utilisation à l'appréciation des enseignants)
- crédits photocopies :
 - mise à disposition d'un photocopieur
 - 500 photocopies par élève et par an, doublement si AVS ou PPRE ou PAP,
 - 6000 photocopies pour la direction
 - crédit pour acheter 1 ramette par élève (doublement si AVS, PPRE ou PAP) et 12 ramettes direction au prix de 4€50 la ramette
- budget exceptionnel :
 - le spectacle de Noël (environ 8€50 par élève pour le transport et l'animation)
 - un budget communal pour :
 - ♦ musique (6200€ pour 2 écoles) soit, pour notre école, 18 séances de ¾ heure pour chacune des 4 classes jusqu'au 4 février.
 - budget pour répondre à des demandes formulées en début d'année pour des projets concernant toute l'école. Suite aux incertitudes concernant le protocole sanitaire, pas de projet exceptionnel faisant appel à des intervenants ou des sorties de l'école cette année.
- Classe de découverte (dite classe transplantée avec nuitée) : 1 classe par an et par groupe scolaire, 50% du coût plafonné à 150€ par élève étant financé par la mairie, territoire métropolitain uniquement
 - ⇒ Prioritairement cela reste 1 classe par groupe scolaire.
 - ⇒ Cependant, si un groupe n'a pas de projet, 2 classes du même groupe pourront partir.
 - ⇒ La date limite de réflexion et mise en œuvre du projet est fixée à Toussaint. Si à cette date un groupe n'a pas déposé de projet, l'autre groupe pourra faire une demande pour le départ de deux classes.
 - ⇒ Le groupe qui ne part pas sera prioritaire l'année suivante, si nécessaire.
 - ⇒ Budgets non cumulables d'une année sur l'autre.

Les classes de découverte sans nuitée à St Maximin sont financées comme classe de découverte par la mairie (50% du coût global (transport + animations) plafonné à 150€ par enfant).

8. Sécurité à l'école

- 1^{er} exercice évacuation incendie le 06/10 : exercice échoué , puisque l'alarme n'a pas pu être déclenchée
- 2^{ème} exercice incendie le 13/10 : exercice réussi, évacuation écoles élémentaire et maternelle en moins de 2 minutes

9. Règlement intérieur

Voté à l'unanimité.

10. Activités prévues dans chaque classe, intervenants extérieurs :

Recommandations IEN 22/09 : « *Concernant les sorties et particulièrement en bus. Si elles ne sont pas interdites, elles sont certainement à limiter.*

Si sorties en bus, il faut privilégier l'organisation mise en place sur les temps de récréation afin de limiter le brassage des élèves. Si le port du masque n'est pas obligatoire à l'école, il est peut-être à envisager dans les transports collectifs.

Concernant les spectacles de fin d'année, là encore pas d'interdiction mais il me semble peu raisonnable de regrouper tous les enfants d'une école dans une même salle... Je vous rappelle l'obligation du port du masque pour tous les adultes au sein de l'école, cela vaut bien entendu pour les comédiens.. »

Depuis la situation sanitaire s'est détériorée et le protocole sanitaire a été renforcé.

- **Pas de sorties prévues pour l'instant ni de spectacle de Noël**
- **Pas de possibilité d'accueil des scolaires à la bibliothèque**
- **Piscine**

Mme Cerana nous a transmis la proposition de la CPC EPS de proposer un créneau supplémentaire pour notre école.

Après discussion avec Mme Bouvier CPC EPS, cette proposition s'adressait prioritairement aux cycle 3 de Pontcharra qui n'avaient eu aucun cycle natation, et, pour notre école il est plus judicieux pour la continuité des apprentissages que les 2 classes de cycle 2 (classe d'Agnès et classe de Natacha) aillent chaque année, ce qui fera au minimum 2 années consécutives pour les élèves.

Notre école est donc inscrite dans le planning 20-21 de la piscine de Pontcharra pour 2 classes.

La mairie donne son accord en conseil d'école.

- **Ateliers philo :**

2 classes repartent a priori cette année sur ce projet, la classe de Mme Guillaudin et la classe de Mme Besset. La classe de Mme Guillaudin devait débuter en novembre, les interventions sont reportées.

- **Centre Agathe**

A priori 4 animations pour la classe de CM1-CM2 entre les vacances de la Toussaint et Noël, puis 4 animations en mai-juin pour la classe de CE2-CM1.

Hors conseil d'école : le centre Agathe a fait le choix d'annuler les séances prévues en novembre/décembre. Ces séances seront, si cela est possible, reportées plus tard dans l'année sous la même forme ou sous une forme différente.

- **Prix des incorruptibles**

Les élèves lisent entre 5 et 6 livres dans l'année puis argumentent leur choix sur un livre pour lequel ils votent.

11. Points soulevés par les parents : aucun

12. Dates des deux prochains conseils d'école

Lundi 15 mars 2021 18h00

Lundi 14 juin 2021 18h00

La directrice, Mme Guillaudin

Document relu par l'ensemble des participants et remis à chaque parent par courriel.